

Renée B.-Dandurand

sociologue, INRS-urbanisation-culture-société

1990

“ Peut-on encore définir la famille ? ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel : jmt_sociologue@videotron.ca

Site web : <http://pages.infinet.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"

Site web : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque

Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Renée B.-Dandurand, sociologue québécoise
Chercheure, INRS urbanisation-culture-société

“ Peut-on encore définir la famille ? ”

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Mme Renée B.-Dandurand, (sociologue, INRS-urbanisation-culture-société) “ Peut-on encore définir la famille ? ”. Un article publié dans l’ouvrage sous la direction de Fernand Dumont, *La société québécoise après 30 ans de changement*, pp. 49 à 66. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1990, 358 pp.

[Autorisation accordée le 4 juillet 2003]

Renee_B-Dandurand@inrs-UCS.quebec.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition complétée le 6 janvier 2004 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Introduction

1. Deux repères démographiques
2. La vie des enfants, des jeunes, des femmes et des hommes
3. Et la famille comme institution sociale ?
4. Peut-on encore définir la famille ?

Bibliographie

“ Peut-on encore définir la famille ? ” (1990)

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

On ne peut nier qu'au Québec, la réalité familiale ait connu des changements assez spectaculaires depuis trente ans. Quant à l'ampleur, mais surtout au rythme de ces changements, il semble bien que nous nous soyons distingués parmi les pays développés (Festy, 1986).

Peut-on tout de même encore définir la famille ? demandent les organisateurs de ce colloque. En somme, se pourrait-il que notre famille ne soit plus « une vraie famille » ?

Pour répondre à cette question, je vais exposer les principales transformations qu'a connues la famille québécoise depuis 1960 sous trois angles successifs. J'exposerai d'abord deux repères démographiques, la baisse de la fécondité et la désaffection à l'égard du mariage. Dans un second temps, je tenterai de voir brièvement en quoi ont été altérées les conditions quotidiennes de vie des enfants, des jeunes, des femmes et des hommes. En dernier lieu, je tenterai de dégager les grandes lignes d'évolution de la famille comme institution sociale afin de répondre à la question suggérée par le titre de cet exposé.

1. Deux repères démographiques

[Retour à la table des matières](#)

C'est à propos de ces deux événements démographiques de la naissance et de l'union conjugale que les changements familiaux sont le mieux repérables et sont les plus susceptibles d'être comparés, avec le passé comme avec d'autres sociétés contemporaines.

Depuis le milieu des années 1980, il a été beaucoup question de *la baisse de la fécondité* qu'on fait souvent remonter à la décennie 1960. C'est d'ailleurs le moment de la mise en marché des premiers contraceptifs vraiment efficaces auxquels succéderont des pratiques plus courantes de stérilisation et d'avortement. Depuis lors, les taux de fécondité se sont abaissés rapidement. Dès les années 1960, la réduction des naissances touche les enfants de rang 3 et plus ; mais la baisse des années 1980 paraît affecter les enfants de rang 1, puisque seulement deux femmes sur trois, parmi celles qui sont en âge de procréer, ont un premier enfant (Dionne, 1989 et Rochon, 1989). S'agit-il d'un refus ou d'un retard à procréer ? C'est une question à laquelle nous ne pourrions répondre que dans quelques années. Il demeure que cette réduction des naissances a un double effet : au niveau individuel, les couples ont la possibilité de mettre fin aux naissances non désirées et de mieux planifier le calendrier des naissances ; à plus long terme, au niveau sociétal, ce faible régime de fécondité n'assure plus, en deçà de 2,1 enfants par femme, le renouvellement des générations. Dès lors la question qui revient constamment est celle-ci : comment une société aussi prolifique que le Québec s'est-elle laissée devancer par le reste de l'Amérique du Nord et a-t-elle pu joindre les rangs des nations les plus malthusiennes ?

Il faut relativiser et nuancer la vision des choses que traduit une telle question.

Rappelons d'abord que la baisse de la fécondité est loin d'être un phénomène récent, mais que c'est une tendance de fond qui s'est manifestée depuis plus d'un siècle, dans tous les pays touchés par la révolution industrielle, y compris au Québec. L'historienne Marie Lavigne (1983 : 320) le note en reprenant les données des démographes : « entre 1851 et 1951, on enregistre une chute du taux global de fécondité générale de 40,3% ». Si les Québécoises continuent d'avoir plus d'enfants que les autres Canadiennes entre les années

1920 et 1960, c'est non seulement parce que l'Église catholique, avec la complicité de la médecine, s'est opposée au contrôle des naissances mais surtout parce que des conditions structurelles ont favorisé des familles plus nombreuses, notamment en milieu populaire urbain : aussi longtemps qu'il n'y eut pas de protection étatique convenable pour les personnes âgées, les enfants représentaient le recours ultime pour les vieux jours ; d'autre part, dans les maisonnées ouvrières, a longtemps subsisté une économie familiale axée non seulement autour du salaire des pères mais aussi du travail à domicile des mères (couture, blanchissage, location de chambres, entretien de pensionnaires) (Lemieux et Mercier, 1989 : 361). Cela a contribué à alléger le poids économique des enfants, d'autant plus que ces derniers participaient au travail familial et ne furent pas soumis à l'obligation scolaire par la loi avant les années 1940.¹

Par la suite, le Québec sera touché par le baby-boom de l'après-guerre mais y participera un peu moins activement qu'ailleurs en Amérique du Nord. Et déjà au début des années 1960, nos taux de fécondité sont un peu plus bas que dans le reste du Canada (Lachapelle, 1988 : 3). D'ailleurs il faut être prudent en comparant la natalité du Québec et celle des autres provinces canadiennes. Car si on soustrait les populations immigrées de fraîche date (que notre province reçoit et retient en moins grand nombre), les taux de fécondité sont plutôt comparables entre les régions canadiennes (Lapierre-Adamczyk et Marcil-Gratton, 1987).

Parmi les pays occidentaux², seulement quelques exceptions arrivent à maintenir un taux de fécondité supérieur à la moyenne de deux enfants par femme. Ainsi, au milieu des années 1980, le Québec, avec un taux autour de 1,4 ou 1,5, se place derrière la France, les États-Unis le Royaume-Uni et la Suède, dont les taux voisinent 1,8 et 1,9 ; cependant nous nous situons devant des pays comme l'Allemagne de l'Ouest, mais surtout devant l'Italie qui, malgré des comportements très conservateurs en matière de nuptialité et de divorce, affiche un taux de fécondité encore plus bas que le nôtre, à 1,3.

Si la chute importante des naissances se place dans une tendance amorcée depuis plusieurs décennies, la *désaffection à l'égard du mariage* qui se manifeste après 1970 a été un phénomène plus brutal parce que plus imprévisible. On sait qu'en Occident, les années d'après-guerre, en plus de connaître un regain de la natalité (le baby-boom), furent les années d'or du mariage.

¹ L'historien de la famille Lawrence Stone (1982, p. 65) le note clairement « All agree [...] that once child labor laws were introduced and children became an economic burden instead of an asset, there was a clear and strong incentive to birth control ».

² Les statistiques familiales sur les pays occidentaux sont extraites du numéro spécial sur la famille en Europe du *Journal of Family Issues* (automne 1988) préparé par G. Spanier et F. Furstenberg. Pour les États-Unis, voir les articles de Glick et Sung-Ling Lin, 1986 et Glick, 1988.

Non seulement une vaste majorité d'hommes et de femmes se sont mariés mais ils l'ont fait très jeunes, les progrès des conditions de vie, de l'hygiène et de la médecine ayant continué leurs effets sur l'allongement de la vie humaine, de moins en moins d'enfants et de parents connaissent le deuil familial. L'après-guerre est donc une époque charnière en quelque sorte : la mortalité infantile et le veuvage prématuré d'autrefois se sont fortement atténués pendant que le divorce et la séparation sont encore rares ou de fréquence modérée selon les pays. En somme, il est probable que les familles n'aient jamais été aussi stables.

C'est dans le parcours d'une vie plus longue, moins marquée par les discontinuités de la maladie et de la mort, que va émerger un mariage de plus en plus dissoluble selon la volonté des partenaires : les ruptures d'union deviennent plus fréquentes et, au Québec, la courbe du divorce va bondir après la loi canadienne de 1968. Dix ans plus tard, les chiffres indiquent que près de deux mariages sur cinq sont destinés au divorce. Ces ruptures vont notamment contribuer à une augmentation considérable des familles monoparentales qui, depuis 1961, se sont accrues six fois plus vite que les familles biparentales.³

On a souvent présenté cette montée brutale du divorce comme un avatar du libéralisme des mœurs ou encore comme une insatisfaction subite de la vie conjugale. La chose est bien plus complexe, à mon point de vue : les couples ne passent pas du jour au lendemain, autour de 1970, de l'harmonie à la discorde conjugale. Il faut plutôt voir qu'à cette époque, sont progressivement levées des contraintes juridiques, religieuses et économiques qui ont longtemps maintenu une partie des couples unis aux yeux de la société (et du recenseur officiel) mais désunis au sein de la maisonnée (Dandurand, 1988). Il est donc dorénavant possible de mettre fin à un mariage malheureux (et en particulier pour les femmes), en même temps d'ailleurs qu'il est possible de mieux maîtriser sa fécondité et d'avoir les enfants qu'on désire et qu'on a les moyens d'élever.

Les années 1970 voient également la fin du mariage comme cadre *unique* de la vie en couple et de la procréation des enfants. Bien sûr, on se marie encore, mais un peu moins fréquemment et plus tardivement. L'union libre est une alternative choisie par plusieurs des divorcés qui veulent éviter le remariage mais surtout par des jeunes ménages, pour qui l'expérience devient une première forme d'union, une sorte de mariage à l'essai. Si les conjoints de fait des années 1970 s'empressaient de légaliser leur union dès que l'enfant

³ Au Québec, entre les recensements de 1961 et de 1986, le nombre de familles monoparentales est passé de 95 818 à 252 805, soit une augmentation de 164%, alors que les familles biparentales se sont accrues à un bien moindre degré, passant de 754 028 à 961 255, soit une augmentation de 27%. Voir tableau 2, dans Dandurand et Saint-Jean, 1988, p. 272.

s'annonçait (Lazure, 1975), c'est beaucoup moins le cas à la fin des années 1980. De plus en plus de parents ne sont pas unis par des liens légaux, comme en témoigne le nombre élevé des naissances hors mariage (33% en 1988).

En moins de deux décennies, le paysage matrimonial est ainsi devenu une véritable mosaïque : mariage religieux ou civil, union consensuelle, suivie ou pas d'un mariage ; divorce, séparation ou désunion libre, chacun pouvant être suivi ou pas de remariage, ou de recohabitation. Devant une telle diversité, le repérage statistique et même sociologique devient quasi impossible, du moins avec les méthodes de cueillette traditionnelles. Et si tous ne connaissent pas une forte mobilité matrimoniale, c'est entendu, il est clair qu'une plus grande proportion de la population jeune est touchée par les nouvelles formes de conjugalité et d'instabilité matrimoniale (Le Bourdais et Desrosiers, 1987).

À divers degrés mais de façon assez convergente, la plupart des pays occidentaux voient se répandre des conduites analogues face à la conjugalité. Par exemple, les États-Unis demeurent la société la plus fidèle au mariage mais qui conserve le championnat du divorce... et du remariage. La Suède est à l'avant-garde des nouveaux modèles de conjugalité avec un fort pourcentage d'unions libres et près de la moitié de ses naissances hors mariage, alors que des pays comme la France et le reste du Canada se placent entre ces deux modèles. Quant à nous, au Québec, nos taux de divorce sont plus élevés que ceux de la France, plus bas que ceux des États-Unis et du reste du Canada. Mais nous sommes plus près de la Suède pour ce qui est des taux de cohabitation et de naissances extra maritales.

L'examen de ces deux repères démographiques des changements familiaux observés au Québec depuis trente ans laisse bien voir que la *famille d'aujourd'hui* ne peut être jugée *seulement à l'aulne de la vie familiale de nos parents et grands-parents*, en somme de cette génération responsable du baby-boom des années 1940 et 1950. Car non seulement la famille du passé est-elle toujours idéalisée par les générations successives mais, dans le cas présent, le référent est lui-même exceptionnel, idéal en quelque sorte, à l'échelle historique : comme j'ai essayé de le montrer, dans l'après-guerre, une large majorité de la population se marie et a tout de suite un premier enfant, puis les autres, sans connaître beaucoup de deuils comme autrefois, ni de ruptures volontaires comme cela viendra par la suite. Plutôt qu'une mémoire courte, ne vaut-il pas mieux avoir une mémoire plus longue pour apprécier les formes familiales contemporaines ? Car en réalité la situation actuelle présente des analogies assez nettes avec la période d'implantation de l'industrialisation. Ainsi dans la dernière moitié du XIXe siècle, observe-t-on une baisse de la fécondité et de l'âge au mariage qui dénotent l'existence, comme de nos jours, d'une plage d'attente au moment de l'insertion à l'âge adulte, où l'établissement professionnel et conjugal des jeunes est repoussé plus loin dans le cycle de la vie. Enfin faut-il rappeler que les conditions de vie ouvrière, à l'époque de l'industrie

naissante, sont marquées non seulement par le deuil mais par la misère et les migrations, autant d'éléments qui perturbaient aussi fortement la stabilité des couples et des familles que les divorces d'aujourd'hui. C'est pourquoi on peut penser que la transition vers une société postindustrielle, comme celle vers l'industrialisation, joue certainement dans l'explication des perturbations actuelles de la vie familiale.

Quels sont précisément les changements les plus notables dans la vie des individus en ce qui a trait au cadre familial ?

2. La vie des enfants, des jeunes, des femmes et des hommes

[Retour à la table des matières](#)

Si en 1960 le rôle économique des *enfants* comme main-d'œuvre a presque disparu, c'est encore dès l'adolescence que la plupart des jeunes, en milieu ouvrier du moins, se consacrent au travail. En assurant des fonctions de sécurité du revenu, dans la vie adulte comme dans la vieillesse, l'État des années 1960 et 1970 a contribué à une atténuation considérable des responsabilités de l'enfant comme bâton de vieillesse ou assurance contre la maladie ou l'invalidité. Et avec le prolongement de la scolarisation et le développement des services de garde, l'enfant occasionne plutôt des déboursés à ses parents. Or ces coûts sont élevés même si la progéniture est moins nombreuse : selon les calculs récents d'une économiste (Gauthier, 1989), le premier enfant prélève entre le quart et le cinquième du revenu de ses parents. Subsistent néanmoins les aspects affectifs. L'enfant est perçu comme source de plaisir par ses parents et comme symbole des liens du couple : c'est pourquoi, notamment, les rapports parents-enfants sont devenus plus permissifs, moins autoritaires. Parce que les fratries sont réduites, les enfants vivent dans un cadre privé davantage peuplé d'adultes qu'autrefois. Et certains d'entre eux vivent des « carrières familiales » complexes en raison de l'instabilité conjugale des parents.

L'âge de la *jeunesse* a également subi des transformations considérables depuis une vingtaine d'années. Parallèlement à une scolarisation plus poussée et à la précarisation de leur insertion au travail, les jeunes ont adopté des pratiques d'union libre et de report des naissances. Ainsi, l'insertion à l'âge adulte se fait plus graduellement : le projet conjugal d'abord avec une cohabitation de

plus en plus précoce, le projet d'enfant ensuite, de plus en plus tardivement et de façon plus incertaine. Quand les couples ont tous deux un emploi et n'ont pas d'enfant, on parle de style de vie DINK (Double Income No Kid, selon l'expression des Américains).

C'est sans aucun doute la vie des *femmes*, jeunes ou adultes, qui a le plus changé depuis trente ans. Encore confinées pour la plupart aux rôles quasi exclusifs d'épouse, mère et ménagère en 1960, les femmes vont commencer à accéder à une certaine autonomie financière et personnelle, ce qui va leur permettre de mieux gérer leur destin, notamment, de mettre fin aux unions malheureuses et aux naissances non désirées. Dans la décennie 1960, les femmes mariées vont d'abord gagner leur maturité juridique puis maîtriser davantage leur fécondité : faut-il souligner à quel point la révolution contraceptive est importante pour elles, leur permettant de dissocier sexualité et procréation ? Elles vont également accéder plus nombreuses au marché du travail, même si elles sont mères de jeunes enfants : ici encore faut-il rappeler qu'une nouvelle dissociation est introduite par ce changement, celle entre procréation et élevage des enfants, la mère biologique n'étant plus socialement requise pour toutes les tâches d'élevage des enfants ? Comme ça s'est passé d'ailleurs à d'autres époques ou dans d'autres sociétés : quand on a besoin des femmes aux tâches de production, on arrive à trouver des substituts aux soins maternels.

D'autre part, si, pendant cette période, elles ont vu leurs responsabilités allégées par l'État providence, les coupures que les pouvoirs publics font à ce chapitre depuis les années 1980 se répercutent fortement sur elles car elles sont parmi les plus pauvres, en même temps que les principales responsables privées des membres non productifs de la société : enfants, malades, handicapés ou vieillards. Il est indéniable que le mouvement des femmes a joué un rôle dans ces changements et d'ailleurs sa pérennité, depuis vingt ans, traduit de façon éloquente la légitimité des revendications qu'il porte. On peut rappeler ici que l'objectif central de ce mouvement, dans l'ensemble des pays développés, fut et demeure celui de briser la barrière entre les sphères domestique et publique, entre le monde des femmes et celui des hommes, donc de faire accéder les femmes aux privilèges et aux responsabilités de la sphère publique (travail, politique, culture) et d'inciter les hommes à s'intégrer davantage à la sphère privée, pas seulement à ses privilèges mais aussi à ses responsabilités. On peut dire qu'aucun de ces deux volets n'est, bien sûr, achevé mais que le second a moins avancé que le premier.

Ce qui nous introduit aux changements de la vie des *hommes* depuis trente ans. Si leur hégémonie dans la sphère publique demeure indiscutable, aussi bien dans la vie économique que politique, la compétition des femmes se fait plus vive dans certains secteurs, les professions libérales ou les secteurs culturels par exemple. Dans la sphère domestique, et parce que les jeunes et les

femmes ont contesté l'hégémonie des pères et maris⁴, le législateur est intervenu, ajustant les droits des hommes à leurs véritables responsabilités familiales : ainsi a-t-on vu l'autorité maritale être abolie en 1964, puis l'autorité paternelle céder la place à l'autorité parentale en 1977. Il est vrai que le droit manifeste du père dans la famille devenait gênant devant, par exemple, l'irresponsabilité d'une majorité de pères divorcés face à leurs obligations alimentaires, ou face à la violence conjugale, qui ne sera vraiment visible socialement qu'à partir de la fin des années 1970. Les femmes ont aussi accru leurs attentes envers les hommes-pères : si elles se contentaient d'un bon pourvoyeur dans les années 1960 (Moreux, 1969), elles vont exiger par la suite plus de présence, de soins et d'attention envers les enfants, de même que plus de collaboration aux tâches domestiques. Ce qu'elles obtiennent encore bien partiellement et insuffisamment, si l'on se fie aux études récentes sur la question (Le Bourdais et al., 1987, Mercier, 1989). On relève cependant l'émergence timide d'un modèle de « nouveau père », qui laisse peut-être augurer des transformations.

Qu'est-ce que *ces changements* de la vie des enfants et des jeunes, de la vie des femmes et des hommes *ont signifié pour la famille en tant qu'institution sociale* ? La réponse vient d'être abordée pour ce qui est des principaux rôles familiaux mais elle doit aussi porter sur les autres aspects de la définition de l'institution et sur sa place dans la société actuelle.

3. Et la famille comme institution sociale ?

[Retour à la table des matières](#)

Ce qui frappe d'abord, c'est que les deux composantes principales de la famille, la *conjugalité* et la *parentalité* ont connu un changement analogue : ils sont devenus tous deux *plus délibérés*. Non seulement tous les jeunes et les adultes ne vivent pas en ménage familial⁵, mais la révolution contraceptive et le divorce ont donné aux individus qui vivent dans le cadre familial la

⁴ Les mouvements contre-culturels et de contestation étudiante des années 1960 et 1970 ont critiqué le gaspillage et le matérialisme de la société de consommation ainsi que les rapports autoritaires en milieu scolaire mais ils ont aussi dénoncé les rapports hiérarchiques pères-fils et pères-filles ; le mouvement des femmes, de son côté, a contesté encore plus ouvertement la domination des pères et maris sur les filles et les épouses.

⁵ On sait qu'en 1986, 26% de la population vivait en résidence privée familiale contre seulement 1% en 1961 : chiffres communiqués par Jean-Paul Baillargeon ; Statistique Canada, Recensement Canada 1986, Logements et ménages : partie 1, cat. 93-104.

possibilité de mettre un terme aux naissances non désirées et aux mariages malheureux. Bien qu'il ne s'agisse pas de la conquête d'une liberté absolue, il s'agit d'un changement de structure, d'un changement de long terme à l'échelle historique, selon l'expression de Fernand Braudel (1958), et qui est probablement irréversible.

Une seconde caractéristique apparaît peut-être plus conjoncturelle que structurelle et il est difficile de prévoir ce qu'il adviendra de cette tendance. Si la famille de l'après-guerre est à résidence néo-locale et nettement conjugale (papa, maman, enfants), depuis les années 1970, le *couple ne peut plus être considéré comme essentiel à la définition de la famille* : celle-ci s'est resserrée davantage sur l'exercice des rôles parentaux, avec ou sans couple.⁶ Non seulement le mariage a-t-il cessé d'être considéré comme un préalable socialement nécessaire à la vie en couple et aux naissances, mais la vie conjugale, dans un cadre légal ou consensuel, ne mène pas nécessairement à la procréation pour plusieurs (le style de vie DINK), pas plus qu'elle n'est absolument requise pour la conception (NTR—mères célibataires traditionnelles ou volontaires), ni requise pour l'élevage des enfants (en 1986, au Québec, une famille parentale sur sept est monoparentale et dirigée par une femme seule). On peut en déduire deux choses. Tout se passe comme si, *plus ouvertement, la famille s'affichait comme étant bien davantage la responsabilité des femmes*, alors qu'auparavant, l'institution du couple camouflait publiquement cette réalité pourtant très présente dans la sphère privée. D'autre part, *la formation d'une famille est de moins en moins associée au projet conjugal mais à la mise en oeuvre d'un projet d'enfant*.

Si la famille comme institution est davantage centrée autour des fonctions parentales, elle est par ailleurs devenue beaucoup *plus diversifiée dans ses formes*, ayant abandonné le modèle hégémonique de la famille conjugale de l'après-guerre. C'est par son *membership* qu'on peut le mieux saisir cette diversité, qui présente toujours un caractère paradoxal d'ailleurs. Donnons-en deux illustrations. Ainsi le fait que les familles soient moins nombreuses suppose des fratries plus restreintes, des parentèles plus réduites (Fortin, 1987), mais les reconstitutions familiales par remariage ou recohabitation élargissent à nouveau ces fratries et ces parentèles, créant parfois des liens aussi forts que les liens familiaux. Le *membership* paradoxal des familles

⁶ Dès 1978, le Conseil des Affaires sociales et de la famille (Gouvernement du Québec) présentait la définition suivante de la famille : « Tout groupe formé d'un ou deux adultes de sexes différents, mariés ou non, avec un ou plusieurs enfants, vivant ensemble dans une relation qui comporte une certaine continuité. Cette définition permet de rejoindre des situations familiales fort diversifiées mais qui ont toutes en commun la présence d'enfants : ces couples avec enfants, que leur union ait été sanctionnée légalement ou non et qu'ils en soient ou non à leur première union, les familles monoparentales, les familles adoptives, les familles d'accueil ». En 1982, le même Conseil présentait une nouvelle définition qui ne retenait plus la qualification des parents comme étant de sexes différents.

contemporaines est aussi inscrit dans les nouvelles formes de conjugalité. Si les taux élevés de désunion et même de célibat sont un indicateur très clair des antagonismes actuels entre hommes et femmes (et qui devrait, à ce titre, et plutôt que d'invoquer l'individualisme, inquiéter une société comme la nôtre), les unions libres sont, à mon avis, nettement à concevoir comme la recherche de nouveaux aménagements entre les sexes : autant par l'égalitarisme des relations, ouvertement recherché par les partenaires (Lazure, 1975, Dandurand et Saint-Jean, 1988) que par la solidarité dans le pourvoi du ménage (les conjoints de fait étant plus généralement actifs tous les deux que les mariés ⁷), les unions libres apparaissent comme une stratégie des jeunes couples, à la fois pour faire face aux précarités de la vie de travail, à la fois pour réformer un mariage traditionnel nettement inégalitaire. Ces deux exemples montrent clairement que le *recrutement de la cellule famille ne se fait plus seulement selon la consanguinité et l'alliance mais aussi selon les affinités*, même si ce n'est pas toujours par choix délibéré, notamment pour les enfants des familles recomposées. ⁸

Le paradoxe dans le développement du membership familial se retrouve à un autre niveau, celui de la *désinstitutionnalisation* du fait familial, terme auquel on fait souvent appel pour caractériser les changements familiaux des dernières décennies (voir par exemple Kellerhals et Roussel, 1987 qui parlent d'« effritement des liens institutionnels »). Il est clair que certains aspects de la famille actuelle sont *moins institués* : on peut dire que les rituels matrimoniaux et familiaux de même que les normes, les rapports d'autorité et les rôles traditionnels de la famille sont en désuétude et ce, davantage chez les jeunes et les classes moyennes mais les *conflits* familiaux, par contre, sont bien davantage *institutionnalisés* qu'ils ne l'étaient autrefois, en particulier par le biais de ces appareils de l'État que sont les instances juridique, sanitaire et psychosociale. *L'ingérence des experts* dans la vie des familles est de plus en plus évidente et elle s'est fait sentir particulièrement dans les décennies 1970 et 1980 (Dandurand, 1987). Cette ingérence n'a pas que des aspects négatifs cependant, puisqu'elle découle d'une certaine reconnaissance des droits des femmes et des droits des enfants (Joyal, 1987) à travers, notamment, le nouveau Code de la famille, la loi de la Protection de la jeunesse, les interventions autour de la violence conjugale, etc.

On en arrive ainsi à la place de la famille dans la société actuelle. Les théories de la modernisation ont mis l'accent sur la perte, l'érosion des

⁷ « Le mariage tend à décroître les chances des femmes d'occuper un emploi tandis que l'union libre exerce un effet positif », Le Bourdais et Desrosiers, 1988, p. 170.

⁸ Jusqu'à maintenant, en milieu ouvrier, les liens de l'alliance et du « sang » ont présidé aux sociabilités les plus importantes (Delâge, 1987). Ce modèle d'exclusion des liens d'affinité paraît cependant en train de changer. C'est du moins ce qu'une enquête récente dans le quartier Saint-Henri de Montréal laisse supposer. Voir notre recherche en cours à l'IQRC sur les « Les familles avec charge d'enfants au confluent des solidarités de parenté et de l'aide étatique » (en collaboration avec F.-R. Ouellette).

« fonctions », de la famille, qui ne seraient plus *qu'affectives*. Il me semble qu'il y a là un certain réductionnisme. Car les fonctions *économiques* de la famille demeurent importantes, même à travers la consommation et malgré que le marché offre davantage de biens et services autrefois produits dans la sphère domestique. Ainsi les études sur la parenté ont montré que des solidarités existaient encore, plus marquées dans les milieux ouvriers et moins fortement urbanisés (Roberge, 1984). Les fonctions *culturelles* sont, à mon avis, encore majeures et ce, d'abord au niveau de *l'identité* des individus (la vague récente des généalogies en témoigne de même que la pertinence non démentie des théories psychanalytiques). Les sociabilités de parenté (comme les solidarités), qu'on croyait disparues, balayées par le progrès, sont encore bien vivantes, comme l'ont démontré des études récentes (Roberge, 1985 et Fortin, 1987). Le rôle culturel de la famille s'affirme également dans l'importance de la *socialisation* qui y est donnée et reçue. Et si la mère demeure, de nos jours encore, le principal agent du bien-être et de l'éducation de l'enfant, elle est de plus en plus relayée dans cette responsabilité : à l'école s'est ajoutée la garderie ; on peut noter une présence accrue des pères et celle des grands-parents, plus souvent vivants et mieux portants qu'autrefois ; il faut compter aussi avec les groupes d'âges (peer group) ainsi qu'avec ces agents collectifs à distance que sont les mass médias. Au centre de ces instances, les parents s'efforcent d'assumer « la surveillance et la synthèse » de ces multiples influences. Ce qui fait dire à l'auteure d'un ouvrage de sociologie de famille (Segalen, 1981 : 177) que « loin d'être grignotée, [...] la fonction éducative [des familles] s'est démultipliée, diversifiée et est devenue plus complexe. »

4. Peut-on encore définir la famille ?

[Retour à la table des matières](#)

Malgré ces changements structurels et conjoncturels considérables, on peut certes considérer que la famille joue un rôle encore majeur dans la structuration des individus, donc *qu'il existe une réalité familiale* et qu'on peut la définir comme telle. Pourvu toutefois qu'on n'exige pas de *toutes* les unités familiales qu'elles soient conformes au modèle dominant de l'après-guerre, la famille conjugale stable, comprenant trois ou quatre enfants. Pourvu également qu'on accepte que les familles soient dorénavant des associations de personnes plus autonomes, où chacun recherche « une maîtrise plus forte sur son propre devenir » (Pitrou et Gaillard, 1989).

Comme le souligne le dernier plan d'action en matière de politique familiale du gouvernement québécois, la famille est à la fois « changeante et durable ». Le présent colloque orientait davantage la réflexion sur le premier que sur le second terme. Mais ceci ne devrait pas nous faire oublier que bien des familles ont accommodé les règles anciennes aux temps nouveaux et que tout n'est pas que discontinuité, malgré l'ampleur des changements. On pourrait d'ailleurs essayer de formuler à quelles conditions la famille peut *continuer de durer* dans l'avenir, *au-delà des changements* qu'elle a subis et subira, comme bien d'autres institutions de la société d'ailleurs.

On peut poser d'abord qu'en ces temps de transition vers une société postindustrielle, la stabilité plus ou moins grande de la réalité familiale dépendra de la place que la société saura lui reconnaître. Actuellement, « la famille » est encore « beaucoup l'affaire des femmes ». Or les femmes ont cessé de s'y consacrer de façon exclusive car, de façon bien légitime, elles ont cherché à accéder directement aux ressources et aux responsabilités de la sphère publique. Et on peut raisonnablement penser que cela est aussi irréversible. Il faut donc pallier à la moindre disponibilité familiale des femmes. En somme, comment prendre en charge, plus *collectivement* les tâches traditionnellement dévolues aux femmes dans les familles ?

Avec la politique familiale, l'État québécois se préoccupe plus ouvertement d'aider les familles ; mais c'est encore nettement insuffisant, le soutien étant davantage orienté vers les familles de trois enfants et plus que sur un support réel aux travaux et aux responsabilités domestiques de la plupart des familles (voir Dandurand, Kempeneers et Le Bourdais, 1989). On pourrait attendre du monde du *travail* un certain soutien à la famille : mais on doit constater que les entreprises n'ont à peu près pas bougé depuis les années 1960, pas plus sur les congés de maternité et parentaux (encore peu généralisés hors du secteur public et parapublic), que sur une meilleure allocation du travail dans la société (à quand la semaine de quatre jours et cette société des loisirs annoncée depuis quelques décennies ?). Enfin les *hommes*, pères et maris, mettent beaucoup de réticence à assumer leur part des charges domestiques, autrement que par le pourvoi. On peut comprendre que la pression sociale au succès professionnel est très forte sur les hommes ; mais elle l'est aussi sur les femmes... Il semble bien, en définitive, que l'immobilisme des milieux de travail et celui des hommes se confortent l'un l'autre, en réalité, et sont de même source.

Devant une telle situation, il pourrait y avoir *trois scénarios possibles*. Ou bien la réalité familiale se féminise encore davantage, avec un accroissement prévisible de monoparentalité (et de pauvreté) et avec tous les nouveaux clivages de sexes et de classes de sexes que cela supposera. Ou bien, si l'État continue de stimuler la natalité surtout par des primes aux bébés, sans améliorer autrement et notablement le soutien aux familles, on peut craindre que

dans les secteurs plus défavorisés de la population, on puisse en venir à « faire plus d'enfants pour mieux vivre... » Cela pourrait nous conduire à une spécialisation des charges familiales et à de nouveaux clivages sociaux entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas.⁹ Enfin, scénario plus optimiste (et bien qu'on ne puisse penser à l'imposer à tous et toutes), la vie familiale se maintient dans tous les milieux sociaux mais avec une participation accrue des hommes à la vie domestique, qui est elle-même possible à deux conditions. Premièrement, à condition que le monde du travail libère partiellement les individus, femmes et hommes, afin qu'ils puissent consacrer du temps aux autres aspects de l'existence, à la vie familiale, comme à la vie civique, culturelle ou communautaire. Cette « libération » (susceptible de résorber le chômage d'ailleurs) pourrait prendre la forme du travail partagé, de congés parentaux plus généralisés, etc. Une deuxième condition concerne à la fois l'État et les entreprises, et se rapporte à l'équité salariale entre les sexes : si les salaires féminins ne deviennent pas plus comparables aux salaires masculins, il est évident que les congés parentaux vont demeurer encore longtemps des congés de maternité et que les femmes continueront d'absorber la plus lourde part des affectations domestiques. Et c'est le retour à la case départ.

Si l'on ne veut ni du premier ni du second scénario, il faudra donc rendre possible le troisième. Les aspirations des jeunes à une meilleure qualité de vie, à un moindre investissement dans le travail que leurs aînés sont peut-être, en partie, une justification de leurs difficultés actuelles d'insertion professionnelle. Mais c'est peut-être, également, la seule condition d'une vie conjugale plus harmonieuse et d'une actualisation de leurs projets d'enfant. Et aussi, pourquoi pas, d'une certaine pérennité du fait familial en société post-industrielle.

⁹ Le démographe belge Michel Loriaux met les gouvernements en garde contre cette reproduction forcée [pour] les plus démunis de nos concitoyens [pour qui l'allocation de naissance] apparaîtra comme une manne céleste », 1989, p. 72.

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

- Braudel, F., « La longue durée », *Annales*, 1958,13, p.725-753.
- Dandurand, R.-B. (éd.), *Couples et parents des années quatre-vingts*. Un aperçu des nouvelles tendances familiales, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987.
- Dandurand, R.-B., *Le mariage en question*. Essai socio-historique, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.
- Dandurand, R.-B. et L. Saint-Jean, *Des mères sans alliance*. Monoparentalité et désunions conjugales, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.
- Dandurand, R.-B., M. Kempeneers et C. Le Bourdais, « Quel soutien pour les familles ? », *Policy Options/Options politiques*, mars 1989, p.26-29.
- Delâge, Denys, « La sociabilité familiale en Basse-ville de Québec », *Recherches sociographiques*, 1987, vol. XXVIII, nos 2-3, p.295-316.
- Dionne, Claude, « L'évolution récente de la fécondité au Québec », *Dénatalité, des solutions*, Gouvernement du Québec, 1989, p.5-18.
- Festy, P., « Conjoncture démographique et rythmes familiaux : quelques illustrations québécoises », *Population*, 1986, vol. 41, n° 1, p. 37-57.
- Fortin, A., *Histoires de familles, histoires de réseaux*, Montréal, Saint-Martin, 1987.
- Gauthier, A. H., « Des enfants mais à quel prix ? (Une estimation du coût des enfants) », *Dénatalité des solutions*, Gouvernement du Québec, 1989, p. 123-136.
- Glick, P. C., « Fifty Years of Family Demography : A Record of Social Change », *Journal of Marriage and the Family*, 1988, vol. 50, n° 4, p.861-873.
- Glick, P. C. et L. Sung-Ling, « Recent Changes in Divorce and Remarriage », *Journal of Marriage and the Family*, 1986, vol. 48, n° 4, p.737-747.
- Gouvernement du Québec, Secrétariat à la famille, *Familles en tête. Plan d'action en matière de politique familiale, 1989-1991*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1989.
- Joyal, R., « La famille entre l'éclatement et le renouveau : la réponse du législateur », dans R.-B. Dandurand (éd.), *Couples et parents des années quatre-vingts*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, p. 147-162.
- Kellerhals, J. et L. Roussel, « Présentation : Les sociologues face aux mutations de la famille : Quelques tendances des recherches, 1965-1985 », *L'Année sociologique*, 3e série, 1987, vol. XXXVII.
- Lachapelle, R., « Évolution des différences de fécondité entre les groupes linguistiques au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, 1988, n° 10, p. 2-8.

- Lapierre-Adamcyk, E. et N. Marcil-Gratton, « Les vrais problèmes de la décroissance de notre population » et « Laissons-nous le temps de voir venir les vents », *La Presse*, 7 et 8 juillet 1987.
- Lavigne, M., « Réflexions autour de la fertilité des Québécoises », dans M. Dumont et N. Fahmy-Eid (éds), *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal, 1983, p. 319-338.
- Lazure, J., *Le jeune couple non marié*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1975.
- Le Bourdais, C. et H. Desrosiers, *Trajectoires démographiques et professionnelles : une analyse longitudinale des processus et des déterminants*, rapport de recherche, INRS-Urbanisation, novembre 1988.
- Le Bourdais, C., P. Hamel et P. Bernard, « Le travail et l'ouvrage. Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois », *Sociologie et sociétés*, 1987, vol. XIX, n° 1, p. 37-55.
- Lemieux, Denise et Lucie Mercier, *Les femmes au tournant du siècle 1880-1940. Ages de la vie, maternité et quotidien*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989.
- Loriaux, M., « Une politique démographique et familiale : pourquoi faire ? Simples propos à partir de l'expérience belge », *Dénatalité, des solutions*, Gouvernement du Québec, 1989, p. 59-78.
- Mercier, L., « Le quotidien et le partage des tâches », dans les Actes du colloque sur la famille contemporaine, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989. (A paraître).
- Moreux, C., *Fin d'une religion ?*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969.
- Peron, Y., E. Lapierre-Adamcyk et D. Morissette, « Le changement familial : aspects démographiques », *Recherches sociographiques*, 1987, vol. XXVIII, nos 2-3, p. 317-340.
- Pitrou, A. et A.-M. Gaillard, « Familles de France et de Suède : à la recherche de nouveaux modèles », 1989, texte miméographié. (A paraître).
- Roberge, A., *L'économie informelle : échange de biens et de services entre unités domestiques au Québec semi-rural*, Département d'anthropologie de l'Université Laval, thèse de Ph.D., 1984.
- Roberge, A., « Réseaux d'échange et parenté inconsciente », *Anthropologie et sociétés*, 1985, vol. 9, n° 3, p. 5-31.
- Rochon, Madeleine, « La natalité : les enjeux d'aujourd'hui », dans les Actes du colloque sur la famille contemporaine, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989. (A paraître).
- Segalen, M., *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1981.
- Stone, L., « Family History in the Eighties. Past Achievements and Future Trends », dans Th. Rabb et R. Rotberg (éds), *The New History : The Eighties and Beyond*, Princeton, Princeton University Press, 1982.

Fin du texte.